

Délibération n°2018-02-12

Réf. Nomenclature « Actes » : 713

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	73
Pouvoirs	18
Votants	91

L'an deux mille dix-huit, le 12 avril à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 30 mars 2018 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

Marilou Padilla-Ratelade est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Véronique Bénazet	à	Jean-Pierre Saugeras	Robert Bredèche	à	Philippe Roche
Stéphane Brindel	à	Alain Fonfrede	Daniel Caraminot	à	Stéphanie Gautier
Christine Da Fonseca	à	Marilou Padilla-Ratelade	Sandra Délibit	à	Jean-Pierre Guitard
Pierre Fournet	à	Nelly Simandoux	Dominique Guillaume	à	Valérie Serrurier
Michel Guitard	à	Daniel Couderc	Michel Lacrocq	à	Gérard Rougier
Jean-François Loge	à	Danielle Coulaud	Dominique Miermont	à	Bernard Maupomé
Laurence Monteil	à	Marc Ranvier	Christiane Monteil	à	Pierre Chevalier
Martine Pannetier	à	Christophe Arfeuillère	Philippe Pelat	à	Michel Pesteil
Marie-Hélène Pommier	à	Martine Leclerc	Eric Bossaert	à	Jean Stöhr

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Didier Pénéloux (Gérard Loches), Joël Pradel (Jacqueline Cornelissen), Michel Saugeras (Lucette Breuil).

- **Élus absents et non-représentés :**

Jean-Pierre Bodeveix, Marc Fournand, Thierry Guinot, Chantal Guivarch-Paisnel, Cécile Martin.

Vente de l'ancien centre équestre à Eygurande à la société 2G Bois

Monsieur Alexandre Goubard est le gérant de la société 2G Bois, entreprise forestière domicilié à Seilhac. Originaire d'Eygurande il souhaite installer son entreprise familiale sur sa commune de résidence.

Il souhaite acheter l'ancien centre équestre d'Eygurande ainsi que du terrain, ce qui représente une superficie totale d'environ 6 000 m². Son prix de vente est fixé à 25 000 € en l'état.

Le vice-président informe que cette personne a pour projet d'implanter son siège social sur ce site et d'améliorer le bâtiment existant afin de développer son activité.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la vente de la parcelle comprenant le centre équestre d'Eygurande dans les conditions présentées ci-dessus ;
- **AUTORISE** le président à signer l'acte de vente ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de celui-ci.

A l'unanimité	
Votants	91
Pour	91
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 12 avril 2018

Le président,
Pierre Chevalier

